

REGLEMENT DU BIKE AND RUN DES J3 TRI

Bike and Run XS et S et enfants

Le bike and run de J3 tri est une épreuve de pleine nature comprenant des enchaînements de VTT et de course à pied à faire par équipe de deux. Deux distances XS à partir de 12 ans Benjamin (départ différé des adultes) et S à partir de Cadet 16 ans sont proposées. Les épreuves enfants de pleine nature comprenant des enchaînements de VTT et de course à pied à faire par équipe de deux. Il y aura 3 distances (6-7 ans, 8-9 ans et 10-11 ans

Tou·tes les participant·es sont tenu·es de respecter le présent règlement.

Article 1 : l'organisation

Le Bike and Run des J3 tri est organisé par les J3 Sport Amilly Section Triathlon, club affilié à la FFTRI. Les courses se dérouleront sur le dimanche 17 novembre 2024. Une buvette proposera des sandwichs/chips/crêpes/boisson et formules seront proposés.

Article 2 : Epreuves et catégories d'âge

Dimanche 17 Novembre 2024 – Site des étangs de CEPOY à CEPOY 45120.

- 11h: la course 1 de 4500 m **est** ouverte aux licencié·es et aux non licencié·es âgé·es de 10 à 11 ans nés entre 2014 et 2013 (catégories: Pupilles)
- 11h20 la course 2 de 3000 m est ouvert aux licencié·es et aux non licencié·es âgé·es de 8 à 9 ans nés entre 2015 et 2016 (catégories: poussins)
- 11h40 : la course 3 de 1500 m est ouvert aux licencié·es et aux non licencié·es agé·es de 6 à 9 ans nés entre 2017 et 2018 (catégories: Mini Poussin).
- 12h10 podium des MP, P et PU

- 12h45 la course 4 **XS** d'une distance de 6 km est ouverte aux licencié·es et aux non licencié·es âgé·es de 12 ans à 15 ans (catégories: Benjamin à Minime).
- 12h50 la course 4 bis **XS** d'une distance de 6 km est ouverte aux licencié·es et aux non licencié·es catégories: Cadets à Masters.
- 14h00 la course 5 **S** d'une distance de 12 km est ouverte aux licencié·es et aux non licencié·es à partir de 16 ans (catégories: Cadet à Masters).
- 15h15 remise des récompenses XS et S

Les trois épreuves de bike and run jeune se dérouleront sur le même circuit de 1500 m.
Les épreuves XS et S se dérouleront sur le même circuit de 3km.

L'ensemble des épreuves est régi par le règlement de la FFTRI propre à chaque discipline. Les concurrents ont l'obligation de respecter cette réglementation.

Article 3 : Inscription

Organisation limitée à: ➔ 300 participants soit 150 équipes

L'inscription à chacune des courses proposées doit faire l'objet d'une inscription par internet sur le site : www.njuko.net/altichrono_bjr3tri_2024/select_competition

Pour s'inscrire, il faut compléter le questionnaire en ligne et joindre:

-soit une copie de la **licence sportive en cours de validité** FFTRI compétition.

-soit **les non licencié et autres licences**, pour les majeurs : remplir en ligne le Formulaire Info Santé, pour les mineurs : pour les mineurs répondre au Questionnaire de santé.

Aucune inscription ne sera validée sans la présence de l'un de ces documents à la date de clôture de inscriptions.

La date limite des inscriptions est fixée au **vendredi 15 novembre (14h)** ou lorsque le nombre maximal de participant·es est atteint.

Les inscriptions sur place ne seront pas possibles

Article 4 : frais d'inscription

Aucun paiement par chèque ne sera accepté. Inscription uniquement en ligne via un paiement en carte bancaire (CB). A l'exception des clubs de la région centre participant au challenge jeune ligue de centre de triathlon

Une inscription ne sera considérée comme entière et pleine qu'une fois que le·a participant·e aura son dossier complet avec notamment un justificatif médical valide.

Tarifs par équipier	Licencié FFTRI Compétition	Licencié FFTRI loisir FFA, FFC et non licencié
Course 1	4€	4€ + 2 € de pass compétition
Course 2	4€	4€ + 2 € de pass compétition
Course 3	4 €	4€ + 2 € de pass compétition
Course 4	12€	12€ + 2 € de pass compétition
Course 5	15€	15€ + 2 € de pass compétition

Lors de son engagement, chaque concurrent·e est dans l'obligation de prendre connaissance du règlement de l'épreuve et cocher la case du questionnaire correspondante pour **valider son inscription**.

Article 5: annulation d'inscription

Annulation du fait de l'engagé·e

En cas d'impossibilité pour un·e participant·e de participer, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur, sauf présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'activité. Toutefois, 5€ de frais de gestion seront conservés par l'organisateur (sauf course 1.2 et 3). Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après le 10 novembre 2024.

Annulation du fait de l'organisateur

En cas de force majeure, notamment **intempéries incompatibles avec l'organisation de la compétition** ou **décision des autorités publiques (motivée notamment par des raisons de santé publique** ou de préservation de l'ordre public) et *en cas d'annulation de l'épreuve par les services préfectoraux, un report automatique de l'inscription vers l'édition 2025 sera proposé à chaque engagé·e ou un remboursement moyennant une retenue de 2€ par inscription permettant à l'organisateur de couvrir les frais déjà engagés.*

Article 6 : retrait des dossards

Les dossards seront à retirer:

- Sur le site jusqu'à 30' avant le départ de l'épreuve concernée.

Article 7 : déroulement des épreuves et ravitaillements

Les différents parcours emprunteront des chemins mais, également un sentier en sous-bois. Il s'agit d'un parcours de pleine nature. Les parcours seront fléchés et protégés par des signaleurs.

Bike and Run: les équipiers doivent franchir à chaque tour la zone de regroupement ensemble, et la ligne d'arrivée ensemble et à pied (descente du vélo 50m avant la ligne).

Article 8 : sécurité et matériel obligatoire

Sécurité:

Une équipe médicale composée de secouristes et d'un médecin sera présente durant toute l'épreuve. Elle sera composée d'une tente PMA sur le site de départ, un transfert pourra être ordonné vers le centre hospitalier de l'agglomération Montargoise. Un VTT balai fermera les parcours.

En cas d'abandon, le·a concurrent·e doit obligatoirement prévenir l'organisation et lui remettre son dossard (à un signaleur ou à l'arrivée).

Matériel obligatoire:

Casque homologué type VTT obligatoire pour les Bike and Run.

**Ces épreuves ne peuvent se faire qu'avec un VTT (Gravel et Vélo de cyclo-cross interdit).
VTT AE interdit.**

Article 9 : Pénalités

Les pénalités appliquées sont celles prévues par la réglementation FFTRI 2024.

Article 10: Assurances

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve. (Cette assurance est comprise dans l'affiliation de l'organisateur à la F.F.TRI. et couvre toutes les activités liées à la manifestation depuis la date de son affiliation)

Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents. Il appartient aux concurrents de souscrire s'ils le souhaitent une police d'assurance de ce type.

Chaque participant doit souscrire une assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages aux personnes et aux biens qu'il pourrait commettre dans le cadre de l'épreuve, et s'assurer pour les dommages susceptibles de l'atteindre personnellement (incapacité permanente, accident corporel des participants ou détérioration du matériel).

La licence compétition FFTRI intègre déjà ces garanties.

L'assurance RC est prévue dans le pass compétition mais pas l'IA contrairement à la licence compétition qui couvre en RC+IA.

Toute personne ne bénéficiant pas de convention de remboursement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation et autres résultant de sa participation aux épreuves.

Article 11 : Challenge Jeune de ligue du centre de Triathlon

Cette édition sera support de la 14^{ème} manche et la finale du challenge 2024.

Article 12 : Sanctions, pénalités et disqualification

Tout engagé·e ne respectant pas les bénévoles, les autres participant·es et autres membres de l'organisation sera disqualifié·e sur simple décision de la direction de course.

Article 13 : récompenses et résultats

Un classement par catégorie sera réalisé comme suit pour chaque épreuve:

- Scratch: 3^{èmes} équipes hommes –3^{èmes} équipes femme –3^{èmes} équipes mixte (1 homme –1 femme). Sur le XS, un scratch spécifique sera organisé pour les Benjamins et pour les Minimes. Pour rappel, une équipe composée d'un benjamin et d'un minime sera classée en minime.

Article 14: droit à l'image

Chaque participant.e autorise les organisateurs à utiliser les images (fixes ou mobiles) sur lesquelles i·el pourrait apparaître, prises au cours de cette manifestation, pour la promotion de l'épreuve ou du territoire dans le cadre des supports réalisés par l'organisateur

Amilly, le 01/10/2024

L'équipe d'organisation